**ACCORD-CADRE**

**PRESTATIONS INTELLECTUELLES INFORMATIQUES**

**(P2I)**

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**LOT 3**

**Développement et maintenance**

Table des matières

[**Note explicative à l’attention des soumissionnaires** 3](#_Toc220061027)

[**1. Compréhension du cadre et du périmètre du lot 3 (80 lignes maximum, 10 points)** 4](#_Toc220061028)

[**2. Organisation, gouvernance et continuité des interventions (160 lignes maximum, 20 points)** 4](#_Toc220061029)

[**3. Exécution, livrables, qualité et tests (160 lignes maximum, 20 points)** 4](#_Toc220061030)

[**4. Sécurité, conformité et performance (80 lignes maximum, 10 points)** 5](#_Toc220061031)

[**5. Capitalisation, réversibilité et pérennité (80 lignes maximum, 10 points)** 5](#_Toc220061032)

[**6. Étude de cas : Développement et maintenance applicative (300 lignes maximum, 30 points)** 5](#_Toc220061033)

[**7. Conformité aux exigences du CCTP du lot 3 (Caractère éliminatoire, non noté)** 9](#_Toc220061034)

# **Note explicative à l’attention des soumissionnaires**

Le présent Cadre de Réponse Technique (CRT) constitue un document structurant et obligatoire de la réponse au lot 3 « Développement et maintenance » de l’accord-cadre P2I.

Ce CRT a vocation à :

* Mettre en évidence la capacité du candidat à comprendre les attentes du MEAE,
* Apprécier la pertinence des moyens proposés (organisation, profils, méthodes),
* Évaluer la qualité de la réponse au regard des engagements attendus.

**Instructions au candidat**

* Le candidat répond de manière précise, concise et argumentée pour chaque point. Le CRT constitue un engagement opposable en phase d’exécution ;
* Il s’appuie sur des références réelles, livrables types, dispositifs concrets ou exemples issus de missions antérieures ;
* Il aligne ses réponses avec les méthodologies, délais et livrables attendus dans le CCTP ;
* Il ne modifie pas la structure du CRT. Tout ajout, retrait ou reformulation non justifiée entraîne une non-conformité ;
* Les réponses sont rédigées en police Arial, taille 11, interligne simple. Tout dépassement du nombre maximal de lignes indiqué n’est pas pris en compte dans l’analyse de l’offre ;
* Dans le dossier de réponse, le CRT complété doit être remis en 3 versions : Word, PDF et Excel.

**Répartition de la valeur technique**

La valeur technique est notée sur 100 points, répartis comme suit :

* Compréhension du cadre et du périmètre du lot 3 : 10 points
* Organisation, gouvernance et continuité des interventions : 20 points
* Exécution, livrables, qualité et tests : 20 points
* Sécurité, conformité et performance : 10 points
* Capitalisation, réversibilité et pérennité : 10 points
* Étude de cas : Développement et maintenance applicative : 30 points

Les sous-critères d’analyse ne sont pas communiqués aux candidats.

Le fichier Excel constitue la version de référence pour l’analyse et la notation.

# **Compréhension du cadre et du périmètre du lot 3 (80 lignes maximum, 10 points)**

Le Candidat décrit sa compréhension :

* du rôle du Titulaire du lot 3 dans un accord-cadre multi-lots de prestations intellectuelles informatiques ;
* de la logique de bons de commande et de ses implications contractuelles ;
* de l’obligation de résultat appliquée à la maintenance et aux évolutions applicatives ;
* des frontières du lot 3, notamment vis-à-vis :
  + du lot 1 (pilotage et accompagnement transverse),
  + du lot 2 (projets spécifiques par marchés subséquents),
  + du lot 4 (tierce recette applicative).

Le Candidat précise le périmètre d’intervention, les exclusions explicites et les hypothèses structurantes de son engagement.

# **Organisation, gouvernance et continuité des interventions (160 lignes maximum, 20 points)**

Le Candidat présente :

* l’organisation proposée pour l’exécution des prestations du lot 3 ;
* la gouvernance mise en place, les circuits de décision, d’escalade et de validation ;
* la gestion de la continuité des interventions et des priorités ;
* les modalités de coordination avec l’Administration et les autres lots de l’accord-cadre.

Le Candidat explicite comment il garantit la maîtrise des délais, des risques et des engagements contractuels sans recours à une logique d’exploitation ou de centre de services.

# **Exécution, livrables, qualité et tests (160 lignes maximum, 20 points)**

Le Candidat décrit :

* les livrables produits dans le cadre du lot 3 et leur rattachement aux unités d’œuvre du BPU ;
* les critères de conformité et les modalités de validation des livrables ;
* le lien entre livrables, service fait et paiement ;
* la mise en œuvre opérationnelle de son Plan d’Assurance Qualité (PAQ) ;
* sa démarche de tests producteur, en distinguant clairement les tests internes de la tierce recette applicative (lot 4).

Le Candidat raisonne exclusivement au livrable, et non en moyens ou en profils.

# **4. Sécurité, conformité et performance (80 lignes maximum, 10 points)**

Le Candidat explique :

* la mise en œuvre de son Plan d’Assurance Sécurité (PAS) ;
* la prise en compte des exigences de sécurité applicative ;
* la conformité RGPD et accessibilité numérique ;
* les indicateurs de performance applicables au lot 3, leurs modalités de mesure et de suivi.

# **5. Capitalisation, réversibilité et pérennité (80 lignes maximum, 10 points)**

Le Candidat présente :

* les modalités de capitalisation documentaire ;
* les livrables de transfert de connaissance ;
* les dispositifs de prévention de la dépendance fournisseur ;
* les modalités de réversibilité et d’assistance à la reprise.

# **6. Étude de cas : Développement et maintenance applicative (300 lignes maximum, 30 points)**

La présente étude de cas a pour objet d’évaluer la capacité du Candidat à :

* reprendre et comprendre un existant applicatif partiellement documenté ;
* intervenir de manière bornée, ciblée et maîtrisée sur des composants applicatifs existants ;
* assurer la stabilisation technique, la correction d’anomalies et des évolutions fonctionnelles ponctuelles ;
* raisonner exclusivement dans une logique de bons de commande, d’obligation de résultat et de valorisation au livrable ;
* garantir la continuité du service applicatif strictement nécessaire, sans mise en place d’un dispositif d’exploitation ou de support permanent.

**Contexte**

Dans le cadre de l’accord-cadre P2I, l’Administration dispose d’applications métiers existantes, utilisées par plusieurs directions, ayant fait l’objet :

* de développements successifs dans des contextes variés ;
* d’évolutions fonctionnelles non homogènes ;
* d’une documentation technique et fonctionnelle partiellement à jour ;
* d’une dette technique limitée mais identifiée sur certains composants.

Ces applications sont en production et doivent continuer à fonctionner normalement pour les utilisateurs.

L’Administration souhaite mobiliser le lot 3 « Développement et maintenance » afin de :

* reprendre techniquement certains composants applicatifs ;
* corriger des anomalies identifiées ;
* réaliser des évolutions fonctionnelles ponctuelles ;
* sécuriser et documenter l’existant repris ;

Le tout sans engager de refonte globale, sans remise à plat du système et sans mise en œuvre d’un dispositif d’exploitation applicative continu.

Les interventions sont déclenchées exclusivement par bons de commande, sur des périmètres précisément définis.

**Analyse et reprise de l’existant**

Le Candidat décrit :

* la méthode de prise de connaissance rapide de l’existant ;
* les modalités de reconstitution ou de mise à niveau documentaire si nécessaire;
* l’identification des dépendances techniques, interfaces et composants critiques ;
* les critères lui permettant de qualifier le niveau de risque technique.

Il précise comment cette phase est bornée dans le temps et intégrée dans une logique de bon de commande.

**Structuration des interventions par bons de commande**

Le Candidat explique :

* comment il distingue les interventions :
  + correctives,
  + adaptatives,
  + évolutives ponctuelles ;
* la manière dont il formalise le périmètre exact de chaque bon de commande ;
* les exclusions explicites et hypothèses structurantes ;
* la façon dont il sécurise l’obligation de résultat sans dérive de périmètre.

**Méthodologie d’exécution et jalonnement**

Le Candidat présente :

* la méthodologie d’exécution retenue (itérative, incrémentale ou autre, adaptée au lot 3) ;
* les jalons contractuels associés à un bon de commande ;
* les modalités de validation intermédiaire et finale ;
* la gestion des priorités et des ajustements demandés par l’Administration.

**Livrables attendus et modalités de validation**

Le Candidat décrit :

* les livrables produits pour ce type d’intervention (code, documentation, dossiers techniques, livrables de tests, etc.) ;
* les critères de conformité associés à chaque livrable ;
* le lien entre :
  + livrables,
  + validation par l’Administration,
  + service fait,
  + paiement.

**Qualité, tests et non-régression**

Le Candidat précise :

* sa démarche de tests producteur applicable au lot 3 ;
* les tests réalisés avant livraison ;
* la gestion des non-régressions ;
* la préparation des éléments nécessaires à la tierce recette applicative (lot 4).

**Sécurité, conformité et exigences réglementaires**

Le Candidat explique :

* la mise en œuvre opérationnelle de son Plan d’Assurance Sécurité ;
* la prise en compte des exigences de sécurité applicative ;
* la conformité RGPD et accessibilité numérique ;
* les livrables de sécurité produits dans le cadre du lot 3.

**Continuité applicative strictement nécessaire**

Le Candidat décrit :

* comment il garantit la continuité du fonctionnement applicatif pendant ses interventions ;
* les mesures mises en œuvre pour éviter toute interruption de service ;
* les limites explicites de son intervention, en l’absence de dispositif d’exploitation.

**Capitalisation et réversibilité**

Le Candidat précise :

* les modalités de capitalisation documentaire ;
* les livrables permettant la transférabilité des travaux réalisés ;
* les actions prévues en fin d’intervention ou de bon de commande.

**Unités d’œuvre du BPU mobilisées**

Le Candidat indique :

* les unités d’œuvre du BPU qu’il mobilise pour ce cas ;
* la justification de leur sélection ;
* la cohérence entre périmètre, livrables et UO retenues.

Le chiffrage éventuel est fourni à titre indicatif, n’est pas noté et ne fait l’objet d’aucune comparaison financière entre les candidats.

**Précision importante**

Les réponses ne doivent en aucun cas décrire un dispositif d’exploitation applicative continue, de support utilisateurs, de supervision ou d’astreinte.

L’étude de cas vise exclusivement des prestations ponctuelles, bornées et directement liées aux livrables du lot 3. Le chiffrage éventuel est non noté et uniquement destiné à apprécier la cohérence méthodologique et l’usage du BPU.

# **7. Conformité aux exigences du CCTP du lot 3 (Caractère éliminatoire, non noté)**

Le Candidat complète la matrice des 71 exigences du lot 3, en précisant pour chacune:

* son acceptation sans réserve ;
* la référence éventuelle à sa réponse lorsqu’une exigence est explicitement traitée dans l’offre.

Toute exigence non acceptée sans réserve entraîne l’irrégularité de l’offre.